

Ecrire l'histoire locale est une œuvre collective à laquelle chacun peut participer. C'est aussi une tâche qui n'est jamais achevée : on peut toujours trouver de nouveaux témoignages ou de nouveaux documents grâce aux archives numérisées et mises ligne et au dépouillement d'archives municipales encore inexploitées. Venez partager cette expérience avec nous !

### *Les rendez-vous*

#### *Journées du Patrimoine*

**Le 17 septembre** : les arts dans la rue (deux circuits)

#### *Visites guidées de Massy*

Les ponts du chemin de fer

Le Pileu

Vilgénis d'hier à aujourd'hui

La Bonde

La Bièvre

#### *Conférences*

Histoires de fresques

Requins et autres animaux fossiles de nos territoires

Le château d'en bas

#### *Des activités continues*

**Le vendredi après-midi en salle des Graviers** : rencontres des groupes de recherches. Thèmes actuels : histoire locale du vélo, l'année 1944, le village de Massy dans les années 1950, histoire du Centre Culturel Municipal, Massy terre d'innovations, gares et divers transports...

#### *Témoignages*

Tout témoignage est en permanence le bienvenu.



## MASSY ART EN VILLE, ART EN VUE



Massy Storic a publié ce livre à l'occasion du Salon des Artistes de Massy le 26 mars 2022. Il vous permet de (re)découvrir les œuvres d'art actuellement visibles depuis les rues de Massy ainsi que leurs créateurs.

Le livre est disponible chez *Arborescence*, à l'Office de Tourisme *Destination Paris-Saclay*, à la *Maison de la Presse* (place de l'Union Européenne), chez *Au Plaisir de Lire* (Palaiseau) et auprès de membres de l'association.

Une version numérique est accessible chez l'éditeur *Books on Demand*.

## Un jeune héros massicois : Guy Bocher

Le 23 mai 1940, on est à la fin de la bataille des Flandres. L'armée britannique embarque à Dunkerque pour regagner l'Angleterre. Tout le nord de la France est soumis à des attaques aériennes de l'armée allemande. Dans les jours qui suivent a lieu le premier bombardement de Paris par l'aviation allemande. A Massy, **Guy Bocher**, un enfant de 13 ans, joue dans le jardin de ses parents. Il remarque un avion dont la trajectoire lui semble curieuse et distingue un parachutiste qui s'en détache. Il court avertir des voisins ? la mairie ? la police ? Une battue est organisée et un parachutiste allemand est capturé. Interrogé, il avoue que quatre autres sont descendus du même appareil. La battue est poursuivie et deux autres allemands sont arrêtés. L'écolier est salué pour sa présence d'esprit et son patriotisme. Le ministre de la Défense, Georges Mandel, félicite le père, un employé de la gare de Massy-Palaiseau, et lui envoie un livret de caisse d'épargne de 2.000 francs pour son fils. Après l'annonce de l'exploit et de sa récompense par l'agence Havas et sur les ondes de Radio Journal de France, de nombreux journaux relatent l'événement : une recherche sur *RetroNews* donne accès à 23 articles où le nom de Guy Bocher est cité ; Bertrand Hervy<sup>1</sup> a écouvert deux articles qui montrent que l'exploit a été relaté chez les alliés britanniques et américains.

*La Défense* dit avoir signalé l'événement dès le 25 mai (article non retrouvé). *L'Excelsior* publie un premier article le 1<sup>er</sup> juin en page 2 sous le titre « *Un jeune écolier fait arrêter trois parachutistes* », puis une photographie à la une le lendemain. Les 2 et 3 juin, de nombreux journaux de Paris et de province relaient l'information. Beaucoup reprennent l'annonce de l'agence Havas ; dans

<sup>1</sup> Bertrand Hervy est l'historien qui nous a signalé la notoriété du jeune massicois.



ce cas, la différence est dans le titre et, parfois, un sous-titre est ajouté. L'article se trouve fréquemment à la une : 13 fois sur les 19 journaux accessibles sur *RetroNews*. Dans une dizaine de cas, l'article est plus court mais une photographie est publiée. Les articles les plus originaux sont celui de *l'Œuvre* qui a quelque peu brodé à partir du communiqué Havas et celui du *Journal* qui relate le certificat d'études auquel Guy se présente, à Juvisy, le 2 juin. Dans les jours qui suivent, on trouve encore un article à la une avec photographie en Bourgogne et une caricature dans le journal *Marianne* du 12 juin. Le 5 juin, l'exploit d'un jeune savoyard est relaté comme semblable à celui du jeune massicois.

L'explication de la mise en lumière de ce fait divers : les nouvelles du front sont mauvaises, les armées alliées sont en pleine débâcle. L'exploit du jeune garçon qui en fait a presque 14 ans est de nature à remonter le moral de tous. Nous avons donc cherché à en savoir plus sur Guy, et notamment si cet exploit avait été un acte isolé dans sa vie.

Les recherches sur les sites de généalogie montrent que, au début du 20<sup>e</sup> siècle, la **famille Bocher** habite le hameau de Villaine. En 1902, Jules Henri Bocher, 26 ans, employé du chemin de fer, est marié à Amélie Guyot, 21 ans, journalière. Leur fils Jules François naît le 11 avril. Il est décédé le 18 février 1966 en Seine-et-Marne. Comme son père, il est employé des chemins de fer et travaille à la gare de Massy : il est répertorié sous le matricule FGC41426. Ce dernier avait épousé Adrienne Vaudon le 15 mars 1924. Adrienne est née à Massy le 20 mai 1902 d'un père cultivateur à Massy et d'une mère née dans l'Yonne, couturière puis cultivatrice. Leur fils Guy Adrien naît à Massy le 11 juin 1926. Il a donc - encore - 13 ans le 23 mai 1940. Il obtient brillamment son certificat d'études à la session de juin 1940. D'après le registre d'état-civil de Massy, Guy se marie le 9 juillet 1949 avec Liliane Pierrette Leblanc. Il est alors mécanicien. Le 5 avril 1958, il se remarie, toujours à Massy, avec Jacqueline Monique Simon. Il est décédé le 7 octobre 2009 à Biarritz.

Guy Bocher est inscrit au *Service historique de la Défense* à Vincennes sous le matricule GR16P66132. Les documents reçus de Vincennes ont permis de compléter sa biographie. En août 1944, Guy Bocher, titulaire du certificat d'études, est célibataire et habite 8 rue de Longjumeau à Massy. Il s'engage volontairement dans la 7<sup>e</sup> compagnie de « *l'armée Delattre de Tassigny* ». Il est noté qu'il vient des FFI, et plus précisément du groupe *Libération Nord*. Il est affecté comme 2<sup>e</sup> classe à Savigny, unité Gauthier, et possède la carte n°54915. Ce qui lui vaut le dossier du Service historique de Vincennes est la citation de son chef de groupe, Noël Bijith : « *A participé aux combats de la forêt de Sénart à Quincy-sous-Sénart au côté de son beau-frère Jean Dallier.* »

Marcelle Martin  
Francine Noel

## Un legs généreux : Pierre Mangeon

Pierre, Claude, François Mangeon est décédé le 12 mai 1892 en laissant un **testament olographe**, en date du 20 avril 1890. Il est ouvert le 13 mai 1892 en l'étude de Maître Richardot, notaire à Longjumeau. Il contenait notamment les dispositions suivantes : au §11, « *Je donne et lègue à la commune de Massy, où je suis né, la somme nécessaire pour constituer une rente viagère de 1.800 francs, qui devra être affectée et payée mensuellement, à un médecin qui devra habiter Massy, et prêter son concours de médecin aux habitants qui auront besoin de ses services ; les fonds seront placés en valeurs que je désigne dans l'article suivant.* § 12. *Comme, en somme, je veux faire une œuvre philanthropique, et laisser à ma commune une trace de mon passage sur la terre, je désire que les fonds pour cette affectation soient placés en valeurs à lots du Crédit Foncier et de la Ville de Paris, valeurs que je considère comme très bonnes et de tout repos.* » Il explique ensuite les motifs de sa préférence et indique très précisément comment ces fonds doivent être gérés. Si ces placements apportaient une plus-value importante, il prévoit une nouvelle œuvre : « *Si par suite, le bonheur protégeait mon œuvre, avec ces fonds on pourrait fonder quelque chose d'utile, soit une maison de retraite pour les vieillards de la commune, soit une maison dite "Bouchée de pain", comme il en existe déjà dans beaucoup d'endroits et pays, même à l'étranger. Cette maison rendrait de grands services aux voyageurs de passage dans la commune, et allégerait un peu leur misère, soit enfin telle œuvre qu'on jugera nécessaire, sans jamais oublier mes ardens désirs philanthropiques à l'égard de mes semblables.* »

Mais selon les héritiers dont M. Dolimier, la ville de Massy ne respectait pas les conditions du legs. Ils se sont opposés à la demande en délivrance



Publication des Amis du Vieux Massy

poursuivie par la ville. **La revue du notariat et de l'enregistrement** fait la réflexion suivante : « *L'affaire soumise au tribunal de la Seine présentait à juger une question délicate, puisqu'il s'agissait d'une sorte de conflit entre l'autorité administrative et la justice ordinaire. On sait qu'aux termes de l'art. 910 C Civ, l'autorité administrative peut seule autoriser les communes et les établissements d'utilité publique à accepter les libéralités faites à leur profit. L'autorité administrative, en accordant l'autorisation, prescrit toujours l'emploi des fonds. Elle use ainsi du droit que lui confère la tutelle administrative sur les communes et les établissements d'utilité publique. Mais lorsque le testateur, dans son testament, a prescrit lui-même l'emploi des fonds par lui légués, l'autorité administrative peut-elle méconnaître la volonté formellement exprimée par le testateur et changer les conditions d'emploi ?* »

**La revue du droit administratif** de 1895 donne le résultat du jugement : « *Attendu que l'emploi prévu au testament pouvait seul donner naissance à l'œuvre dont Mangeon avait souhaité et entrevu la création ; qu'il était l'un des éléments du legs fait à la commune de Massy et l'une des conditions imposées à celle-ci ; qu'autoriser un emploi autre que celui en obligations du Crédit Foncier et de la Ville de Paris serait méconnaître l'intention manifeste du testateur et mettre à néant l'objet de ses pensées et de ses espérances philanthropiques [...]* ; Attendu qu'il résulte des dispositions de ce décret, qui ne sauraient être disjointes l'une de l'autre, que la commune de Massy n'est autorisée à accepter le legs qui lui avait été fait par Mangeon que sous la condition d'employer en rente française 3% le capital légué ; que c'est à juste titre que l'exécuteur testamentaire et les légataires universels refusent de consentir la délivrance du legs dans les termes du décret précité, et d'accepter des conditions qui sont différentes de celles qui ont été imposées par le testateur [...] ; Attendu que [...] la commune de Massy ne peut en l'état, et quant à présent, satisfaire à ces conditions ; qu'elle doit être déclarée non recevable dans sa demande en délivrance ;



Attendu qu'il appartient à la commune de Massy de se pourvoir d'une autorisation suffisante, qui lui permette d'obtenir la délivrance de son legs ; qu'elle n'a commis aucune négligence et ne saurait être responsable des retards auxquels les formalités de ces autorisations peuvent donner lieu ; qu'il n'y a lieu, ainsi que le demandent les légataires universels, de lui impartir, quant à présent, un délai pour obtenir l'autorisation nécessaire, passé lequel le legs sera déclaré caduc [...]

Déclare en l'état, et quant à présent, Bonnefille [maire] ès-qualités, à défaut d'une autorisation suffisante, non recevable dans sa demande en délivrance du legs fait à la commune de Massy, et en condamnation de l'exécuteur testamentaire et des légataires universels ; Déclare Bonnefille ès-qualités, Dolimier et légataires universels mal fondés quant à présent en leurs demandes en validité ou en nullité de l'opposition pratiquée le 4 décembre 1893 ; Déclare les légataires mal fondés quant à présent dans leur demande en fixation d'un délai à impartir à la commune de Massy, passé lequel le legs sera déclaré caduc ; Prononce la séparation du patrimoine du défunt d'avec celui de ses héritiers et légataires universels ; Dit qu'il n'y a lieu de statuer, quant à présent, sur les autres conclusions des parties, tendant à faire déterminer le point de départ des intérêts des sommes léguées, et la nature des titres Crédit Foncier et de la Ville de Paris qui font l'objet du legs ; Condamne Bonnefille ès-qualités en tous les dépens. »

Il faudra attendre encore un an pour que le legs entre en application et qu'un médecin, le Dr Parat, s'installe au village. En remerciement, la ville baptise une rue du nom du donateur.

Recherches de Robert Saudemont  
Source : <https://gallica.bnf.fr/BnF>

## Les vitraux de l'église Saint-Fiacre

Située place Saint Fiacre et seul lieu de culte de Massy ouest, l'église a été consacrée en 1973. En lien avec les anciennes activités agricoles voisines, elle a été placée sous le patronage de Saint Fiacre, vénéré par les horticulteurs et les maraîchers.

À gauche, ainsi qu'à droite de l'autel, on peut voir trois vitraux verticaux et à l'arrière un vitrail horizontal. Ces vitraux sont l'œuvre, ainsi que le Christ central, de Daniel Faroche, paroissien habitant le quartier. Daniel Faroche, né en 1933 et décédé en 2013, élu Meilleur Ouvrier de France en 1972 dans le groupe travail artistique des métaux, classe monture, s'attacha durant toute sa carrière à l'art sacré. On lui doit, entre autres, un retable en métal à Lourdes. Micheline Olivier, paroissienne habitant également le quartier à ce moment-là, conçut le dessin des six vitraux verticaux. Daniel Faroche les réalisa avec des matériaux de récupération provenant de la chapelle Sainte Marie d'Antony.

Un paroissien, Philippe Bourgeois, l'assista dans le transport et la découpe des matériaux. Ces vitraux, pour lesquels le silicone fut utilisé au lieu du plomb, furent fabriqués dans une des salles, en contrebas de l'église entre 1995 et 2021.

Chaque vitrail porte le nom d'un des sept sacrements (sacramentum en latin, c'est-à-dire serment) de l'Eglise catholique. Le chiffre sept symbolise la totalité, la perfection.

**Le Baptême** : premier des sacrements qui, par la réception de l'Esprit Saint, marque la naissance à la vie chrétienne. D'un côté, de l'eau, de tout temps symbole de vie et de purification, mêlée au sang du Christ, s'écoule de la croix. De l'autre côté, un arbre, probablement l'arbre de Jessé, représentant la généalogie de Jésus. Au-dessus, une colombe, symbole de l'Esprit Saint, descendue sur Jésus quand il a été baptisé dans le Jourdain. Et le soleil en haut à droite, dont les rayons se diffusent dans tout le vitrail.

**Le Pardon** : appelé également sacrement de pénitence et de réconciliation. Après la confession, reconnaissance des fautes commises auprès d'un prêtre, le pénitent reçoit l'absolution. Une silhouette grise en pleine lumière blanche évoque le Christ, bras tendus dans un geste d'accueil.

**La Confirmation** : ce sacrement pérennise le baptême ; le chrétien est confirmé en tant qu'adulte capable de comprendre l'importance de sa foi et de l'évangile. Le vitrail montre le vent de l'esprit qui pousse sa barque, afin qu'il prenne le large, qu'il parte en mission.

**L'Eucharistie** : sacrement qui permet de rencontrer le Christ en communiant avec son corps et son sang donnés pour le salut des hommes. Il se compose de cinq vitraux horizontaux juxtaposés exprimant une continuité, alternant des mouvements de montée et de descente, où toutes les couleurs de l'arc en ciel sont présentes. Sur le premier vitrail, des rayons descendent du ciel, beaucoup de lumière et de bleu, couleur mariale, symbole de la vierge Marie, mère du Christ à qui Dieu a annoncé la naissance de son enfant, signe de son amour pour les hommes.

hommage à Saint Fiacre. Sept flammes ou sept flèches rouges semblent flotter, elles représentent les sept dons de l'Esprit Saint (traditionnellement la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu). Sur la quatrième partie du vitrail horizontal, au-dessus du tabernacle, des rayons d'or s'élèvent ainsi qu'une croix de couleur rouge, signe de la présence du Christ. Le cinquième vitrail évoque Saint Fiacre, qui fut évêque ; on y trouve une crosse et une mitre mais également une bêche.

**Le Mariage** : sacrement indissoluble scellé devant Dieu, alliance d'un homme et d'une femme pour former un couple et fonder une famille, signe de l'amour de Dieu, de son Alliance avec son peuple. Le vitrail représente deux mains jointes enlacées portant chacune un anneau.

**Le Sacerdoce** : sacrement appelé aussi ordination. Celui qui reçoit ce sacrement de l'ordre, accepte une fonction de médiation entre Dieu et l'humanité. À nouveau une sil-



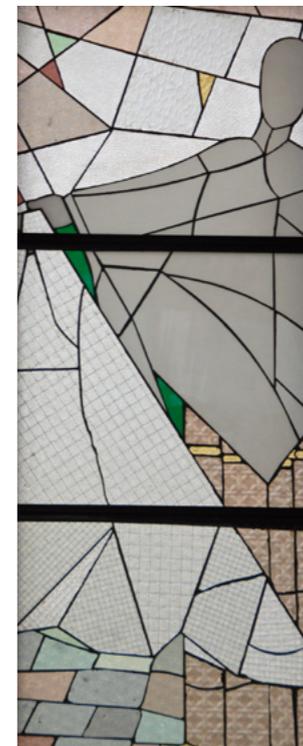
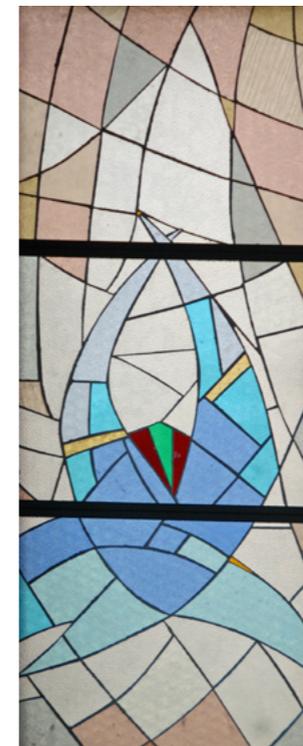
Daniel Faroche

houette grise, qui tient peut-être un filet, évoquant le terme de pêcheur d'hommes et l'exhortation de Jésus à ses disciples de jeter leurs filets afin de convertir les humains.

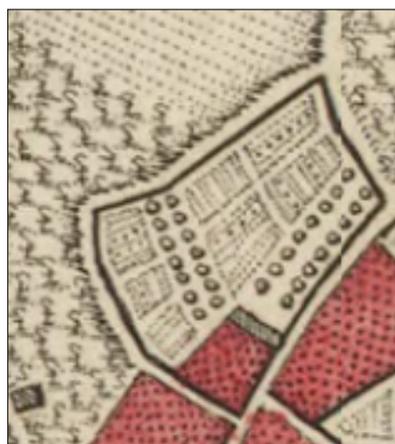
**Le Viatique** : ce sacrement ultime, jadis nommé sacrement des malades ou extrême onction, est l'eucharistie donnée aux mourants conscients, afin de leur ouvrir le chemin (via en latin) vers l'éternité. Ce dernier vitrail semble faire le lien entre la terre et le ciel dans un mouvement d'ascension vers la lumière.

Françoise AVRIL

**Sources** : témoignages de Christiane Faroche, Michel Goutodier, François Moulinier et Micheline Olivier.  
**Photographies** : Michel Goutodier.

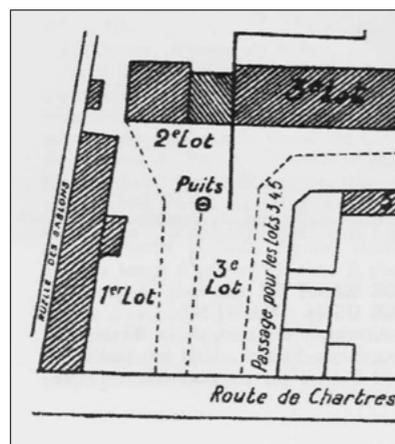


## La maison de Nicolas Appert



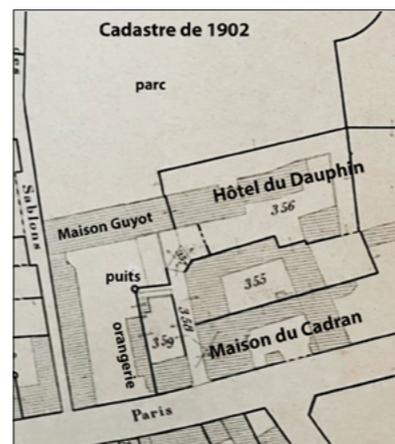
En 1740 existait en haut du village une belle propriété à l'allure de château. Elle avait perdu de sa splendeur quand Nicolas Appert l'achète en 1802 à un prix très abordable.

A cette date, il a découvert le principe de conservation des aliments par stérilisation dans un récipient hermétique, à l'époque une bouteille de verre fermée par un bouchon cacheté de cire. Il possède une boutique de confiseur à Paris et il a installé un atelier à Ivry près de son fournisseur de bouteilles. Mais ces locaux sont insuffisants. Il achète donc le « château d'en haut » soit un grand bâtiment d'une vingtaine de fenêtres qui donne sur la route de Chartres et qui abritera l'atelier, un pavillon avec pignon à quatre pans qui servira d'habitation et 4 ha de terres et jardins proches réputés fertiles.



Il développe ici la première usine de conserves alimentaires et reçoit de l'Etat un prix de 12 000 fr en contre-partie duquel il publie sa découverte *L'Art de conserver pendant plusieurs années toutes les substances animales et végétales*.

Mais, en 1814, les armées victorieuses tout comme les soldats vaincus de l'armée napoléonienne se ravitaillent aux dépens des habitants. L'usine d'Appert est transformée en hôpital de campagne et les champs sont dévastés. En 1816, il vend sa propriété de Massy, ne gardant qu'une maison, et s'installe à Paris où il poursuit recherches et production.



Il revient à Massy en 1833 après avoir cédé son entreprise à son neveu. C'est dans cette maison connue ensuite sous le nom de « maison du Cadran » qu'il meurt seul et pauvre en 1841 à l'âge de 91 ans. Son corps est inhumé dans la fosse commune.

En 1816, la propriété est divisée en 5 lots. Les deux premiers lots, bâtiments et parc, sont dans la continuité du « château d'en haut ». Le grand bâtiment actuel date du 19<sup>e</sup> siècle et a été remanié. Il devint la propriété de M. Guyot en 1891.

La « maison du Cadran » fut rasée en 1985 pour faire place à l'immeuble HLM actuel dont le ravalement et l'isolation thermique viennent de se terminer.



**En haut de page :** extrait de la carte de l'abbé de La Grive (1731-1740) ; lots de 1816 d'après le livre de Paul Bailliart ; extrait du cadastre de 1902.

**Bas de page :** destruction de la maison de Nicolas Appert en 1985 ; le bâtiment HLM en 1988 (archives des Amis du Vieux Massy). Plaque actuelle (F. Noel).



## Massyrama 2022



### Les mémoires de Massy

Massy Storic a contribué aux *Mémoires de Massy*, un projet initié par l'APMV, proposé aux participants des *Petits Dèj* du jeudi matin, contrarié par la COVID 19, mais heureusement mené à terme.

Il s'agissait de réaliser un *Memory*, jeu consistant en l'occurrence à rapprocher cartes postales anciennes et photos des lieux actuels, prises sous le même angle. Massy Storic a proposé sa collection de cartes anciennes.

La première étape a consisté à sélectionner le nombre de cartes requis : elle s'est étalée sur une longue période à cause des jauges limitatives du nombre de participants aux séances. Ont suivi en extérieur plusieurs sorties de prises de vue dans différents quartiers de Massy. Il a fallu enfin mettre au point les légendes des cartes et photos et le livret accompagnant le jeu.

Le jeu a été présenté aux participants des *Petits Dèj* puis au public à l'occasion de la *Fête de la Diversité* autour du kiosque de Villaine le 14 mai.

### De nouveaux panneaux historiques dans la ville



#### FLASH-BACK

DES ARCHIVES DANS LA VILLE

Scannez le QR code et visionnez une archive inédite sur Massy ! Deux minutes de vidéo pour remonter le temps et découvrir l'évolution de la ville.

Rue de Versailles, Massy 1962



**Le film :** Ces images ont été tournées à Massy, en 1957 et 1962, par Colette Dumas. C'est son père qui avait construit cette maison, rue de Versailles, dans les années 1950, avec un grand potager et un poulailler ! Le lycée de Vilgénis n'était pas encore construit, il ouvrit ses portes en 1967. En 1962, les premiers immeubles du clos de Villaine apparaissent sur les images au fond du jardin...

Ce film a été sauvegardé et numérisé par Cinéam. Nos archives sont en ligne : [www.cineam.asso.fr](http://www.cineam.asso.fr)

Création graphique et mise en page : [www.cineam.asso.fr](http://www.cineam.asso.fr)

Depuis 1999 *Cinéam* collecte, sauvegarde et valorise les films amateurs en banlieue parisienne, principalement en Essonne. Son fonds d'archives audiovisuelles rassemble 500 heures numérisées, réparties sur près de cent collections, les films les plus anciens datant des années 1920. Ces images animées, fragiles et méconnues, contribuent à la connaissance de l'histoire de la région Île-de-France.

*Cinéam* a collecté de nombreux films à Massy, dont certains très anciens. Le projet *Flash-Back* permet de rendre disponible à tout moment des extraits de ces films grâce à des QR codes imprimés sur des supports temporaires (affiches dispersées dans les abribus) et sur des panneaux fixes de petit ou grand format.

L'opération d'affichage a été lancée le 14 juin au Pileu.

## Le secret de la pierre plate



« A la frontière entre les villes de Massy et de Verrières-le-Buisson, entre la Bièvre et la départementale D 60, une pierre plate s'élève vers les nuages. »

*Le secret de la pierre plate* est un projet proposé par Anais Tondeur, artiste intervenante dans le cadre du CLEA (Contrat local d'éducation artistique). Il concernait 6 classes du groupe scolaire Vilgénis, 6 classes de l'école primaire Painlevé et 1 classe de seconde du lycée Fustel de Coulanges auxquelles était proposée en particulier une vaste enquête.

La seconde étape de l'enquête, « *Suivre la pente, remonter le temps* », dans sa dimension historique, entrait bien entendu dans le champ de ce que pouvait apporter Massy Storic, qui a accompagné les sorties des classes.

Elles ont parcouru des circuits différents, avec la perspective de rendre compte les unes aux autres de leurs découvertes. L'enquête s'est poursuivie avec une conférence sur la géologie locale présentée par notre ami Jean-Paul Baut.

Le projet a débouché fin juin, autour de la pierre plate, par une superbe installation avec une clairière aménagée, les dessins et textes des enfants, des flacons d'odeurs...



## Merci aux Amis du Vieux Massy

L'association *Les Amis du Vieux Massy* a été créée le 25 avril 1975.

Les statuts définissent ses objectifs : a/ rassembler toutes personnes s'intéressant à la vie passée, actuelle et future de Massy ; b/ réunir les documents, écrits, verbaux ou objets permettant de retracer l'histoire de Massy, dans le prolongement de celle écrite par le D<sup>r</sup> Bailliart ; c/ participer d'une manière active aux projets d'aménagement, de rénovation, dans le cadre de la protection et l'amélioration de l'environnement du Vieux Massy ; à l'animation des quartiers du Vieux Massy.

Le président fondateur fut *Pierre Gautier*. *Pierre Marie*, cofondateur, lui succéda puis, après son décès, *Jean Collet*, qui passa rapidement le relais à *Alain Bonneton*.

L'association a mené un important travail de recherche qui a conduit à la confection de 14 expositions, dont deux consacrées au vélo sous la direction de Pierre Marie, cofondateur du *Vélo Club de Massy-Palaiseau*. Un diaporama de 100 vues a été monté à partir des cartes postales de Jean Collet. Avec Alain Bonneton, des visites guidées ont été mises en place en partenariat avec l'*Office de Tourisme de Massy*. L'association âgée de 45 ans ne fonctionnait plus ces dernières années ; son dernier président, Noël Crescini, a fait l'inventaire des biens. La dissolution a été prononcée par l'Assemblée générale extraordinaire le 4 juin 2021.

**a  
um**

Les biens ont été légués à Massy Storic.



En 2005, les Amis du Vieux Massy fêtent leur trente ans par une exposition à la bibliothèque Jean Cocteau. Le discours de vernissage est prononcé par Jean Collet en présence de la directrice, Mme Coupechoux, et du maire, Vincent Delahaye.



Les **visites** se poursuivent en partenariat avec l'OT Destination Paris-Saclay. Les **expositions** ayant été numérisées, elles donneront lieu à des diaporamas visibles sur le site de Massy Storic. L'activité de **recherche** continue : l'héritage des documents sur l'histoire du vélo à Massy sera le point de départ d'une publication. Enfin, **divers objets** accumulés au grenier seront donnés au Musée du Hurepoix.

## Publications

**La banlieue, une histoire de regards**  
Cahier n° 29 de Maison de Banlieue et de l'Architecture - mars 2022.

**Géologie du nord de l'Essonne**

Jean-Paul Baut, Didier Merle, France de Lapparent de Broin, Guy Brisswalter, Pascal Profichet - bulletin d'information des géologues du Bassin Parisien volume 58 n°2 - juin 2021.

	page
Agenda	1
Art en ville, art en vue	1
Un jeune héros massicois : Guy Bocher	2
Un legs généreux : Pierre Mangeon	3
Les vitraux de l'église Saint-Fiacre	4
La maison de Nicolas Appert	6
Massyrama 2022 : les mémoires de Massy ; le mystère de la Pierre plate ; nouveaux panneaux historiques	7
Merci aux Amis du Vieux Massy	8
Nouvelles publications	8

**Comité de rédaction :** Françoise Avril, Michel Dubessy, Marcelle Martin, Francine Noel, Robert Saudemont.

**Crédit photographique :** Amis du Vieux Massy, Cinéam, Michel Goutodier, Francine & Jean-françois Noel.

**Siège social :** 2 allée des Peupliers - 91300 Massy.